

« Se battre pour affirmer notre rôle d'acteur majeur du soutien aux productions agricoles »

L'Assemblée Générale des Présidents des syndicats départementaux de la Fédération Entrepreneurs des Territoires s'est tenue le 8 décembre en amont du Salon des ETA qui a eu lieu les 9 et 10 décembre au Parc des Expositions du Mans. Les discussions ont donné lieu à des revendications et des propositions pour le développement de l'activité d'entrepreneur de travaux.

Paris, le 11 décembre 2015 – « *Nous devons avancer sur 3 sujets importants pour nos entreprises* », explique Gérard Napias, président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires, « *l'amortissement des conséquences de la crise de l'élevage, la libération de l'action des entreprises pour accroître la compétitivité et la durabilité de toutes les agricultures et le respect de nos entreprises* ».

La crise de l'élevage : alléger les conséquences sur les entrepreneurs

Les entrepreneurs règlent actuellement leur 3^{ème} trimestre de charges sociales pour les travaux réalisés cet été. Il ressort des enquêtes réalisées par Entrepreneurs Des Territoires auprès des entreprises de travaux des retards de paiement des factures de prestations. La trésorerie est donc en baisse. Pour faire face à cela, elles souhaitent que leurs créances auprès des éleveurs soient financées par des crédits bancaires garantis par la Banque Publique d'Investissement. Les entrepreneurs ont également besoin du report de paiement des cotisations sociales et demandent que la prestation de services soit éligible au service de remplacement de l'éleveur.

Reconnaitre les entreprises comme facteur d'accroissement de la compétitivité et de la durabilité

Les prestations proposées par les entreprises de travaux évitent aux clients de s'endetter avec du matériel qu'ils utilisent peu et ainsi d'accroître leur trésorerie pour faire face à la volatilité des cours. Elles permettent également aux clients de bénéficier d'un matériel de pointe agroécologique. La technicité des conducteurs pour le réglage des machines permet également de respecter les engagements environnementaux. Trois propositions ont été présentées : le doublement du plafond de l'exonération des plus-values sur la revente de matériel, l'ajout du revenu des Bénéfices Industriels et Commerciaux à l'assiette du Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi et un suramortissement exceptionnel des investissements pour le matériel d'épandage, de fertilisation, et de pulvérisation certifié. Enfin, pour conserver leurs salariés toute l'année, les entreprises doivent se diversifier. Elles demandent à bénéficier du maintien pendant 4 ans du régime fiscal et social en cas de franchissement du seuil de 50 % du chiffre d'affaires et du temps par une activité.

Respecter les entreprises de travaux, acteur économique agricole majeur

« *Une des priorités pour cette proposition est le rétablissement de l'exonération des charges sociales pour les contrats Travailleurs Occasionnels/Demandeurs d'Emploi* », explique Gérard Napias. Les entrepreneurs souhaitent également la reconnaissance du recours à la prestation de services dans les aides au soutien de l'installation des JA.

Enfin, la réglementation de la distribution des produits phytosanitaires ne doit pas bloquer l'activité des entreprises agréées et certifiées pour leur application. « *L'état doit prendre ses responsabilités* » selon Gérard Napias, « *nous allons demander aux parlementaires de contrôler l'action de l'administration sur l'application des règles de vente et d'utilisation des produits phytosanitaires.* »

Relations Presse Agence FARGO RDN,

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Fadéla Benabadji

Tél : 01 44 82 66 70

Mobile : 06 11 34 22 39

fbenabadji@agencefargordn.com

Léa Charron

Tél: 01 44 82 95 49

Mobile: 06 23 47 67 47

lcharron@agencefargordn.com

A propos de la FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. FNEDT regroupe 65 syndicats départementaux et 20 unions régionales. Acteurs clés de l'emploi dans le monde rural, les 21 000 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et leurs 95 000 salariés permanents et saisonniers réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux) qui vient de fusionner au 1^{er} janvier 2015 avec l'ENFE (European Network Forest Entrepreneurs).

Le Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires - 44 rue d'Alésia 75682 Paris cedex 14
Tél. : 01 53 91 44 80 - Fax : 01 53 91 44 85 - Courriel : info@e-d-t.org - Site : www.fnedt.org